

L'enseignement de la science politique: une formule riche de possibilités

par Paul PAINCHAUD

IL SERAIT VAIN, ici, d'entreprendre la justification d'un enseignement de sciences humaines dans un système scolaire moderne. Le Rapport Parent, sur ce point, se montre d'une lucidité et d'une ouverture d'esprit remarquables. Sans risque d'exagérer, on peut affirmer que le Rapport donne aux sciences humaines leurs lettres de noblesse définitives chez nous. Pratiquement inexistantes au niveau secondaire, introduites tardivement — et superficiellement — au niveau classique "collégial", les sciences humaines se voient non seulement consacrées à tous les niveaux de l'enseignement, mais reçoivent une fonction pédagogique et sociale dont les exigences dépassent de beaucoup celles qui avaient été fixées dans les programmes actuels, en particulier dans ceux des facultés des Arts.

Il n'était sans doute pas dans le rôle de la Commission Parent, cependant, de définir en détail les perspectives propres à chacune des sciences humaines. Il ne faudrait donc pas s'étonner de voir nulle part analyser d'une façon systématique les méthodes et les programmes de discipline telles que la science politique ou la science économique, à la manière dont le Rapport le fit pour des matières traditionnelles comme l'histoire, la philosophie, ou les mathématiques. Les spécialistes de sciences humaines, d'ailleurs, sont invités à un sérieux effort de réflexion sur les problèmes nouveaux que pose l'intégration de ces disciplines à des niveaux d'enseignement où il est peu coutumier de les voir. L'attention est particulièrement attirée sur les expériences en cours aux États-Unis, où une avance certaine est prise en ce domaine sur les milieux européens.

Aussi bien, chercherons-nous ici à situer très sommairement quelques-unes des perspectives qui s'ouvrent à l'enseignement de la science politique, particulièrement en regard du niveau des instituts. La tâche, qui peut paraître simple au premier regard, se révèle de plus en plus complexe à mesure que l'on pénètre le sens et la portée de ce niveau d'enseignement. Les instituts, d'après le Rapport, constitueront un type nouveau de structure pédagogique dont l'équivalent n'existe nulle part ailleurs tel que proposé. Les traditions académiques devront donc, en partie, être créées de toutes pièces. Dans le cas qui nous occupe, celui de la science politique, si les études de caractère pédagogique — entendues ici dans un sens très large — sont assez abondantes pour le niveau universitaire, elles manquent totalement pour le secondaire et le niveau pré-universitaire qui sera créé dans la Province de Québec. Inutile, par ailleurs, de compter sur l'expérience des autres pays.

L'enseignement de la science politique dans les "Juniors Colleges" américains est conçu comme partie intégrante d'un cycle universitaire de quatre ans conduisant à un diplôme plus ou moins spécialisé. En Europe, l'expérience française ne peut être d'aucun secours, puisque les sciences sociales, d'une façon générale, n'ont pas encore été introduites dans les classes terminales du baccalauréat, ni dans les classes de propédeutique ou de préparation aux Grandes Écoles. Il manque donc en France un niveau intermédiaire où ces disciplines pourraient être étudiées d'une façon plus approfondie, dans un esprit de culture et de formation générale avant la spécialisation

universitaire ou professionnelle. Le cas de l'Angleterre est identique, bien que certains aspects de l'enseignement de la science politique dans des universités comme Oxford et Cambridge pourraient très valablement être utilisés dans nos instituts.

Il faudra donc, dans une large mesure, "inventer" un enseignement de science politique particulier. Ceci, évidemment, ne pourra être fait que grâce à la collaboration de tous les intéressés. Il faudra aussi du temps et des expériences mûries. Rien ne serait plus catastrophique, à mon sens, que de bâtir à la hâte des programmes de cours que l'on érigea ensuite en absolus intouchables. Un véritable esprit de prospective devra donc présider à la mise en place de ces programmes, du moins pendant un certain temps. Ceci, d'ailleurs, correspond à l'esprit même du Rapport Parent.

Aussi bien, mon intention ici est-elle surtout de soulever quelques problèmes très pratiques que pose le Rapport Parent à l'égard de la science politique, problèmes qu'il faudra résoudre avant d'aborder l'étude concrète des programmes pour les instituts. Je voudrais également esquisser une orientation possible que pourrait prendre cet enseignement.

Les problèmes

Il peut être difficile de définir un enseignement de science politique au niveau des instituts sans savoir exactement ce que sera cet enseignement au niveau secondaire, et même primaire. Ce problème, pour l'instant, apparaîtra à plusieurs comme purement théorique. Il sera impossible de l'éviter longtemps, puisque le Rapport Parent préconise l'introduction des sciences humaines au niveau secondaire. Une certaine harmonisation des objectifs dans chacune des sciences sociales paraît donc s'imposer entre les différents niveaux.

Quelle sera la formation générale des finissants du secondaire dans les sciences humaines ? Dans le secteur politique, à partir de quel degré de connaissances le programme des instituts pourra-t-il être élaboré ? Il est incontestable que les futurs étudiants du secondaire seront beaucoup plus informés sur les questions sociales et politiques que nos étudiants actuels. Il faudra donc songer à organiser et à canaliser cette information, à la structurer dans le sens d'une première découverte à la fois, de l'univers politique, et des possibilités d'analyse qu'offre une discipline comme la science politique contemporaine.

Certes, il ne saurait être question de faire faire aux élèves des études de science politique proprement dites. Il s'agira plutôt d'introduire quelques-uns des instruments de la science politique dans la perception des faits sociaux, quand ce ne serait que par le biais de disciplines traditionnelles comme l'histoire et la géographie. Les expériences tentées dans le domaine des sciences naturelles seraient certainement à utiliser à ce niveau pour les sciences humaines. Il devrait donc ainsi être possible de définir, pour le secondaire, un minimum de connaissances à acquérir sur la vie politique, ainsi qu'un certain nombre de modalités pédagogiques spécifiques, — inhérentes à la science politique — dans l'acquisition de ces connaissances. En omettant pour l'instant la question des méthodes, il me semble que l'on pourrait attendre de chaque finissant du secondaire, une connaissance assez exacte, sans être technique, — et qui serait autre chose que du "civisme", — des principales institutions politiques canadiennes et internationales, ainsi qu'une certaine familiarité avec les caractéristiques communes des régimes démocratiques. Il s'agit là, bien sûr, d'un minimum qui pourra, — et devra, — être enrichi de multiples façons, selon l'esprit dans lequel l'enseignement sera donné, la familiarité des professeurs avec les problèmes politiques et la science politique elle-même, selon aussi la pédagogie et l'esprit qui présideront à l'enseignement.

La polyvalence des instituts préconisée par le Rapport Parent, soulève de nombreux problèmes dans toutes les disciplines. En science politique, il me semble évident que deux séries de cours au moins devront être prévues : l'une pour le secteur professionnel, l'autre pour le secteur pré-universitaire. Cette distinction ne procède d'aucune volonté de discrimination, et aucun des secteurs ne devrait être considéré comme "supérieur" à l'autre. Cependant, chaque secteur répond à des besoins sociaux et pédagogiques différenciés. Afin de rendre la science politique accessible à tous, afin, d'autre part, de respecter l'orientation de chaque étudiant, ses aptitudes et ses goûts, deux programmes de science politique devront donc être édifiés côte à côte, à l'intérieur de chaque institut. Celui qui s'adressera au secteur professionnel devrait, à mon sens, comporter surtout des cours "d'information politique", qui prolongeront, d'une manière plus systématique, les cours du secondaire.

Trois enseignements ici pourraient être offerts aux étudiants : un enseignement sur l'histoire des relations internationales contemporaines, un enseignement descriptif et comparatif à la fois sur les institutions poli-

tiques de quelques grands États, un enseignement enfin axé sur les rouages administratifs de l'État fédéral et de l'État provincial au Canada. On s'étonnera peut-être de trouver à ce niveau un enseignement d'administration publique. Le rôle de l'État, cependant, allant toujours s'agrandissant dans les affaires sociales, il semble indispensable de préparer les futurs citoyens à utiliser au maximum les organismes gouvernementaux, surtout dans le cas de cette catégorie d'étudiants qui est appelée à être mise très tôt sur le marché du travail. Cet enseignement, d'autre part, devrait comporter au moins certains aperçus sur les institutions politiques municipales et régionales.

Quant au secteur pré-universitaire, il s'y pose surtout des problèmes d'ajustement avec l'université. Plusieurs facultés, en effet, voudront définir des exigences spécifiques dans le domaine des sciences humaines, et donc de la science politique, pour l'admission à l'université. Les départements d'histoire et de géographie, par exemple, insisteront pour que les instituts fournissent à leurs futurs étudiants une solide formation de base dans les sciences sociales, formation assez poussée et assez rigoureuse pour qu'il ne soit pas nécessaire de la reprendre à l'université. Inversement, les départements de science politique insisteront pour que le futur étudiant de science politique détourne son attention de cette discipline au niveau de l'institut, pour se consacrer à d'autres sciences humaines. Par ailleurs, les facultés des sciences ou de médecine demanderont peut-être aussi que leurs futurs étudiants reçoivent une initiation à la sociologie, à la science politique, ou à la science économique.

On voit déjà la complexité des programmes que les instituts devront mettre sur pied pour satisfaire les universités. Car non seulement faudra-t-il prévoir une certaine diversité de sujets selon les orientations des étudiants, mais aussi des modalités d'enseignement propres à chacune de ces orientations. Aussi bien, à mon sens, faut-il poser dès maintenant le principe d'une autonomie relative des instituts dans l'élaboration des programmes de sciences humaines. Non pas que les instituts ne doivent collaborer avec les facultés dans la préparation des étudiants à l'université. Mais il faut éviter de faire des instituts de simples antichambres des départements universitaires où les caractères culturels et pédagogiques très spécifiques des instituts seront étroitement subordonnés aux besoins et aux programmes de l'enseignement supérieur. Ceci, d'ailleurs, contredirait les recommandations du Rapport Parent.

Dans le cas de la science politique, par exemple, il devrait être possible de concevoir un enseignement assez élaboré, parallèle à celui de l'université et s'adressant à toute catégorie d'étudiants soucieux d'acquiescer, avant l'université, une *culture politique* assez étoffée. Qui contestera les avantages de cette culture pour les futurs avocats, les futurs hommes d'affaires, les futurs sociologues ? Or, cette culture ne peut être atteinte que par une fréquentation prolongée avec différents aspects de la science politique. Il faut à cette culture beaucoup plus que des cours d'information superficielle. Le futur étudiant universitaire de science politique gagnera lui-même à cette formation assez différente de celle de l'enseignement supérieur. A l'université, les cours seront plus techniques, orientés vers une préparation professionnelle. La spécialisation et la maîtrise des instruments de recherches en seront les traits dominants. En un mot, l'université formera des politicologues. Les instituts pré-universitaires s'attacheront, du point de vue de la science politique, à former des "honnêtes hommes".

La formule que nous proposons ici, celle d'un programme élaboré et articulé de cours, constituant une véritable concentration permettra la formation d'équipes de spécialistes en science politique dans chaque institut. Ceux qui connaissent les problèmes de ce niveau d'enseignement comprendront tout de suite les difficultés dans lesquelles se trouvent les professeurs isolés dans une discipline donnée : impossibilité de communication et d'échanges scientifiques, impossibilité de créer une véritable tradition académique, stérilité de la vie intellectuelle par manque de spécialisation et d'approfondissement des matières enseignées. Les professeurs de ce niveau risquent d'en être réduits à donner des cours d'initiation. On éloignera ainsi de l'enseignement pré-universitaire les meilleurs talents et les meilleures énergies, sans que l'enseignement universitaire lui-même puisse vraiment les absorber. Les instituts, au lieu d'être ce que le Rapport Parent souhaite qu'ils soient, c'est-à-dire exigeants, stimulants, vivants, deviendront rapidement des "boîtes à cours" où toute vie de l'esprit s'appauvrira. Il y a là un danger sur lequel on ne saurait trop insister. Par ailleurs, la formule même des instituts, leur dimension et le type d'enseignement qu'on y a prévu, devrait permettre la création de ces équipes de spécialistes dans une discipline comme la science politique, à la condition bien sûr que la structure des programmes soit aménagée à cet effet.

Une orientation possible

Une fois définie la préparation acquise au niveau secondaire en science politique, une fois définies les conditions préalables à l'organisation de la science politique dans les sections pré-universitaires des instituts, — établissement d'une véritable concentration et la formation d'équipes de spécialistes — une fois défini le caractère général de cet enseignement — essentiellement, un enseignement de type culturel, par opposition à l'enseignement professionnel des départements universitaires — on peut réfléchir un peu plus précisément sur le contenu et la structure de cet enseignement. Dans l'état actuel des choses, on ne peut évidemment qu'esquisser une orientation. Comme nous l'avons souligné, des expériences devront d'abord être tentées, des colloques organisés par des spécialistes pour l'approfondissement du problème.

Dans l'immédiat, il nous semble que l'enseignement devrait être organisé autour de "grandes questions", la formule anglo-saxonne des "Great Issues". Il ne s'agirait donc pas d'abord d'enseigner comme telles les diverses rubriques de la science politique, dans l'esprit de l'enseignement universitaire où la maîtrise "en soi" de la discipline demeure l'objectif premier. Cependant, à travers l'enseignement, les diverses techniques et perspectives de la science politique devraient apparaître à la fois pour *initier* l'étudiant aux méthodes actuelles des sciences sociales, et à la fois pour éclairer sous un jour nouveau les questions politiques fondamentales qui se sont posées de tout temps à l'esprit humain.

Le cours de base de cet enseignement, sa clé de voûte pour ainsi dire, sera nécessairement un cours sur la pensée politique. Ici encore le traitement de la matière sera différent : moins que l'analyse exhaustive des textes et des courants d'idées, l'enseignement cherchera à dégager la continuité de la pensée politique autour de quelques thèmes nettement circonscrits. Il mettra cependant l'étudiant en présence des oeuvres elles-mêmes, quelques-unes d'entre elles devant servir de "vade-mecum" à l'enseignement durant les deux années. A ces grands textes de la pensée politique, il importerait d'ailleurs d'ajouter quelques classiques de la science politique contemporaine. Ces ouvrages seraient étudiés pour eux-mêmes, comme dans le cas des doctrines politiques. Mentionnons, à titre d'exemple, des ouvrages comme ceux de Lasswell, (*Who gets What, When, How*) ou de McIver (*The Web of government*) ou Laski (*The Grammar of Politics*). Analysés en classe, ces ouvrages sont parfaitement assimilables pour des étudiants de ce niveau, tout autant que n'importe quelle oeuvre philosophique

prévue dans les programmes de l'institut. Les étudiants y trouveront une solide matière à réflexion, et une initiation plus substantielle à la science politique que dans des cours hétéroclites d'information.

Bien entendu, cet enseignement fera l'objet de cours spécifiques selon les questions traitées. En d'autres mots, il y aura un *programme*. La caractéristique cependant de ce programme sera son étroite unité. Les professeurs, spécialisés chacun dans un type de questions, collaboreront intimement, la division par cours n'ayant d'autre justification que les commodités pratiques. Il s'agira si l'on veut d'un seul grand cours d'introduction, que se partageront divers professeurs.

Le choix des titres ou des questions fondamentales, dont l'ensemble formera la "concentration de science politique" dans l'institut, soulèvera évidemment au départ quelques problèmes. Une certaine variété, cependant, d'un institut à l'autre, pourrait être souhaitable, étant donnée la nature particulière de cet enseignement, qui dépendra beaucoup plus de la culture personnelle des professeurs, de leur curiosité, de leur esprit d'invention. Aucun enseignement en effet ne sera plus exigeant, car il ne pourra être moulé dans des cadres trop rigides. A tous égards, cependant, des confrontations devront être établies constamment entre les professeurs des divers instituts : car cet enseignement, sans être absolument nouveau, est assez inusité, surtout à l'échelle qu'il devra prendre dans les instituts.

On voit tout de suite les possibilités extrêmement riches qui s'ouvrent à la science politique dans la Province de Québec avec la formule que nous proposons. Au lieu de limiter aux universités la création de "milieux" de pensée et de recherches en science politique, d'autres centres pourront être établis, tout aussi valables sur le plan intellectuel et scientifique, mais nullement concurrents de l'enseignement supérieur. Pour les étudiants, les bénéfices de cette solution sont certainement très nombreux puisque au lieu de poursuivre dans les instituts un enseignement secondaire déguisé, ou un enseignement universitaire prématuré, ils pourront s'adonner, dans un climat de liberté, à l'acquisition d'une culture politique désintéressée. A leur arrivée à l'université, même dans les départements de science politique, ces étudiants seront certainement plus en mesure de profiter de l'enseignement spécialisé ou professionnel qu'on leur y donnera. Certes, dans ses cadres précis, la formule devra être repensée plus en détail. Il nous semble, du moins, qu'il y a là une orientation possible pour la réflexion pédagogique en science politique •